

Formation ☐ Maturité gymnasiale
☐ Certificat de culture générale/Maturité spécialisée
☐ Passerelle vers l'Université

École concernée ☐ Lycée Blaise-Cendrars
☐ Lycée Denis-de-Rougemont
☐ Lycée Jean-Piaget

En cas de situation de **handicap connu**, la personne en formation, qui souhaite bénéficier d'aides ou de moyens auxiliaires durant son cursus, doit en faire la demande via le présent formulaire en principe avant l'entrée en formation, mais au plus tard dans un délai de cinq mois avant le début de la session des examens finaux. Ce document dûment complété et signé doit être déposé, avec attestation récente (2 ans au plus) d'un-e spécialiste, **au secrétariat de l'école**. Les bilans complets ne sont pas pertinents pour la demande.

En cas de situation de **handicap survenant au cours de la formation**, la personne qui souhaite bénéficier d'aides ou de moyens auxiliaires, doit en faire la demande via le présent formulaire dès qu'elle a connaissance des besoins et mesures particulières, mais au plus tard dans un délai de cinq mois avant le début de la session des examens finaux.

1. Coordonnées de la personne en formation

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
NPA : _____ Localité : _____
N° portable : _____ Courriel : _____
Date de naissance : _____

2. Désavantage(s) affectant les performances (situation de handicap)

Date de la dernière expertise et nom du/de la spécialiste : _____

3. Description des mesures demandées selon l'attestation d'un-e spécialiste annexée¹

3.1. 15% de temps supplémentaire pour les épreuves écrites ainsi que pour la préparation des évaluations orales : ☐ oui ☐ non

3.2. Moyens auxiliaires numériques à détailler ici avec l'annexe signée « utilisation d'un moyen auxiliaire numérique » :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

3.3. Tolérance orthographique sauf si c'est un objectif de l'évaluation² : ☐ oui ☐ non

3.4. Calculatrice non-programmable³ : ☐ oui ☐ non

3.5. Autres demandes de mesures avec justificatifs détaillés :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

L'élève ainsi que son représentant-e légal-e accordent le droit de diffuser l'information à toute personne de l'école qui est appelée à intervenir dans la mise en œuvre des mesures :

☐ oui ☐ non

Il appartient, en tous les cas, à l'élève d'informer les différents partenaires (par exemple, enseignant-e-s, remplaçant-e-s, formateur-trice-s, autre lieu de formation, etc.) des aides et mesures accordées.

Signature du/de la représentant-e légal-e
(si mineur-e) :

Signature de l'élève :

Lieu et date : _____

Date de réception par l'école : _____

Traité le : _____

Formulaire à transmettre avec les annexes nécessaires au secrétariat du lycée concerné.

¹ Les moyens auxiliaires numériques peuvent être utilisés pour les cours et durant les épreuves pour lesquelles de la lecture et de l'écriture sont nécessaires. Ces moyens auxiliaires ne doivent contenir aucune aide facilitant les réponses aux évaluations (p. ex. formules, notes personnelles, schémas, etc.)

² Par exemple, lors d'une dictée ou d'une rédaction

³ Téléphone portable / ordinateur non-admis